

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHONE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC073

Conseil Communautaire du 03 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet, le conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans le relais nordique de Giron, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY :

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Benjamin VIBERT - Catherine BRUN - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ- Lucie JOUHAUD - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA - Christophe MARQUET - Anthony GENNARO – Marielle BERGERET

Pouvoirs : Elisabeth JEAMBENOIT à Florian MOINE - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Annick DUCROZET à Benjamin VIBERT - Serge RONZON à Régis PETIT – Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Sandra LAURENT-SEGUI à Gilles ZAMMIT - Sacha KOSANOVIC Isabelle DE OLIVEIRA - Sebahat BULUT à Catherine BRUN

Présents : 19

Pouvoirs : 10

Votants : 29

Date de la convocation : 25 juin 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250703-25-DC073-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – 2024

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) public d'assainissement collectif doit être présenté, chaque année, à l'assemblée délibérante, destiné notamment à informer les usagers du service.

En application de l'article D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport et la présente délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu au 1° du I de l'article R. 131-34 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres de la Communauté de communes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport et la présente délibération seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article D. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5 et D 2224-5 ;

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière d'eau potable et d'assainissement,

VU le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024 joint ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsenhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance
Catherine BRUN

Le Président
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250703-25-DC073-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250703-25-DC073-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

**SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif**
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Exercice 2024

TABLE DES MATIERES

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1 - Présentation du territoire desservi	3
1.2 - Mode de gestion du service	3
1.3 - Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4 - Nombre d'abonnés.....	4
1.5 – Volumes facturés	5
1.6 – Imports et exports d'effluents.....	5
1.7 - Autorisations de déversements d'effluents non domestiques (D.202.0)	5
1.8 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.9 - Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
2- TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	7
2.1 - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	7
2.2 - Redevance d'assainissement collectif	7
2.3- La facture d'assainissement type (D204.0)	8
2.4 – Les recettes.....	8
3- INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
3.1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	9
3.2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	9
3.3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	11
3.4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	11
3.5- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) / normes nationales (pour les STEU d'une capacité > 2000 EH).....	12
3.6 - Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	12
3.7 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	13
3.8 – Taux de renouvellement des réseaux.....	14
3.9 - Branchements	14
3.10 - Entretien du réseau	15
3.11 - Taux de réclamations (P258.1)	15
4 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	16
4.1 – Montants financiers.....	16
4.2 – Amortissements.....	17
4.3 - Durée d'extinction de la dette.....	17
4.4 - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	17
4.5 – Abandon de créances	17
4.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	18
5 -TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	19

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 - Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes TERRE VALSERHONE**
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Billiat, Champfromier, Chanay, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux-Lhopital, Valserhône, Villes
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, selon les communes : Non
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 12/02/2020 Non

1.2 - Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie à autonomie financière sur l'ensemble du territoire avec un contrat de prestation de service d'exploitation sur le réseau et la station de traitement de Chatillon/M ainsi que sur la station d'épuration de Bellegarde/V. Le contrat actuel est assuré par VEOLIA de 2023 à 2027.

1.3 - Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif

sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **20 930** habitants au 31/12/2024.

1.4 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **11 767** abonnés au 31/12/2024.

La répartition des abonnés par système d'assainissement est la suivante

Unité d'assainissement	Nombre d'abonnés domestiques	Ratio Pop INSEE/logt abo	Nombre d'habitants desservis	Nombre d'abonnés non domestiques	Densité abonné abo/km
Bellegarde	8 369	1,78	14 897	2	85
Châtillon	1 047	1,78	1 864		59
Chanay Chef Lieu	255	2,07	528		31
Champfromier	413	1,47	607	1	59
Villes	190	2,10	399		52
Billiat	373	1,77	660		45
Giron	120	1,31	157		23
Genissiat	267	1,82	486		43
Injoux	224	1,82	408		25
St Germain de joux	151	1,94	293		72
Montanges	170	1,78	303		28
Craz	66	1,82	120		36
Dorches	28	2,07	58		37
Beriaz	24	1,82	44		14
Lhopital	34	1,41	48		19
Surjoux	9	1,41	13		30
Plagne	27	1,73	47		39
Total TVI	11 767	1,78	20 930	3	66

La densité linéaire moyenne d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **66 abonnés/km**).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **1.78 habitants/abonné**.

1.5 – Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	Chiffre non consolidé	955 852	/

1.6 – Imports et exports d'effluents

Aucun effluent n'est importé pour être traité sur la Communauté de communes.

Aucun effluent n'est exporté pour être traité à l'extérieur de la Communauté de communes.

1.7 - Autorisations de déversements d'effluents non domestiques (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 3 au 31/12/2023.

- Entreprise PANCOSMA sur le système de Bellegarde.
- L'abattoir sur le système de Bellegarde.
- Akwel sur le système de Champfromier.

Ces 3 abonnés représentent une charge de pollution de 2 000 EH.

1.8 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou de transit du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 57.3 km de réseau unitaire hors branchements (dont 80 ml renouvelés en 2024 à Champfromier).
- 115.4 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (dont 120 ml créé en 2024 rue de l'Industrie à Bellegarde).
- 5.9 km de réseau de refoulement.

soit un linéaire de collecte total de 178.6 km.

Le patrimoine du service comprend également 61 déversoirs d'orage et 21 postes de refoulement.

A titre indicatif, le linéaire de réseau pluvial est de 135.7 km (dont 250 ml créé en 2024 rue de la Poste à Chatillon).

1.9 - Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 17 stations d'épuration qui assurent le traitement des eaux usées.

Unité assainissement	Date mise en service	File eau	Capacité nominale EH	Milieu recepteur	réseau unitaire ml	réseau EU ml	Refoulement ml	Total réseau assai ml	réseau EP ml
Bellegarde	1983	Boue activée	16200	Rhône	27 841	66 082	4 148	98 071	81 804
Châtillon	1991	Boue activée	2250	Valserine	10 267	6 957	612	17 836	11 436
Chanay Chef Lieu	1976	Boue activée	1800	Dorches	3 258	4 947		8 204	4 400
Champfromier	2010	Filtres plantés de roseaux	1000	Volferine	2 484	4 143	317	6 944	4 693
Villes	2010	Filtres plantés de roseaux	750	Fontaine des malades		3 669		3 669	3 737
Billiat	1995	Lit bactérien	720	Ru des Illettes	1 772	6 519		8 291	6 839
Giron	1991	Décanteur digesteur	700	Semine	5 104	26		5 130	779
Genissiat	1999	Décanteur digesteur	600	Ru des Illettes	81	6 164		6 245	8 213
Injoux	1982	Boue activée	540	Ru la Rippe	2 168	6 120	735	9 022	5 293
St Germain de joux	1993	Lit bactérien	450	Semine	317	1 662	111	2 090	3 059
Montanges	1982	Décanteur digesteur	270	Valserine	3 497	2 529		6 027	1 259
Craz	2013	Filtres plantés de roseaux	160	Ru de Bérentin	496	1 326		1 822	1 661
Dorches	2001	Filtres plantés de roseaux	100	Dorches		754		754	471
Beriaz	2003	Filtres plantés de roseaux	100	Vézéronce		1 716		1 716	277
Lhopital	2007	Filtres plantés de roseaux	100	Ru des Lades		1 762		1 762	1 240
Surjoux	1984	Décanteur digesteur	50	Vézéronce		298		298	229
Plagne	2017	Filtres plantés de roseaux	60	Semine		701		701	312
					57 285	115 373	5 923	178 581	135 702

2- TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1 - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le montant de la PFAC est, à compter du 01/01/2025, fixé comme suit par délibération n°24-DC108 du Conseil Communautaire du 07 novembre 2024

Destination du projet	Montant PFAC € HT / m ² de surface de plancher créée
- Habitations (logements, hébergements) - Autres hébergements touristiques - Restauration	15 € /m ²
- Autres commerces et activités de service - Equipements d'intérêt collectif et services publics - Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire	10 € /m ²
- Industries, entrepôts	5 € /m ²

2.2 - Redevance d'assainissement collectif

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants pour une consommation inférieure à 120 m³/an :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	1,80 €/m ³	1,90 €/m ³
	Prix au m ³ de 121 à 500 m ³	2,40 €/m ³	2,50 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 500 m ³	2,50 €/m ³	2,60 €/m ³
Taxes et redevances			
Redevances Agence de l'eau			
	Modernisation des réseaux de collecte	0,16 €/m ³	/
	Performance des systèmes d'assainissement collectif	/	0,01 €/m ³
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %

2.3- La facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation de référence de 120 m³/an sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%
Part proportionnelle	216,00	228,00	5,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	266,00	278,00	4,5%
Taxes et redevances			
Redevance modernisation réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	/	-100%
Redevance performance assainissement collectif (Agence de l'eau)	/	1,20	+1.2
TVA	28.52	27.92	-2.1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	47.72	29.12	-39%
Total	313.72	307.12	-2.1%
Prix TTC au m³	2,61	2.56	-1.9%

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les éléments explicatifs de l'évolution du prix sont les suivants :

- Remboursement de dettes.
- Augmentation du cout des fournitures.
- Travaux d'investissement pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement.
- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau.

2.4 – Les recettes

Recettes	Exercice 2023 € HT	Exercice 2024 € HT	Variation en %
Redevance part fixe	586 722 €	576 144 €	-2%
Redevance part proportionnelle	1 751 669 €	1 819 830 €	4%
Redevance usage non domestique	18 589 €	13 253 €	-29%
Sous total recettes de facturation	2 356 980 €	2 409 227 €	2%
PFAC	126 074 €	67 557 €	-46%
Recettes des travaux de branchement	34 633 €	7 986 €	-77%
Contrôles de conformité	7 260 €	4 980 €	-31%
Sous total autres recettes	167 967 €	80 523 €	-52%
Total recettes	2 524 947 €	2 489 750 €	-1%

3- INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement et du PLUi.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **83** % des 14 197 abonnés potentiels (2 430 logements prévus au PLUi).

3.2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice qui **varie entre 0 et 120**, est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **81/120** pour l'exercice 2024.

	Nombre de points	Valeur	Points TVi 2024
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 pts non : 0 pt	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 pts sous conditions	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		83%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts sous conditions	71%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 pts sous conditions	69%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 pts non : 0 pt	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	81

3.3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – est défini par les services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Seuls les systèmes de Bellegarde et Chatillon sont classés par les services de Police de l'eau.

Conformité collecte	Charge brute de pollution kg DBO5/j	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BELLEGARDE SUR VALSERINE	626	0	En attente services de l'Etat
CHATILLON EN MICHAILLE	41	0	En attente services de l'Etat

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est en attente des services de l'Etat (0 en 2023).

3.4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 200 EH auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Conformité step équipement	Charge brute de pollution kg DBO5/j	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BELLEGARDE SUR VALSERINE	626	100	En attente services de l'Etat
CHATILLON EN MICHAILLE	41	0	En attente services de l'Etat
Total		94 %	En attente services de l'Etat

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est en attente des services de l'Etat (94 % en 2023).

3.5- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) (pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 200 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau par rapport aux normes de rejet de l'arrêté du 21/07/2015.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Conformité performance step > 2000 EH	Charge brute de pollution kg DBO5/j	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BELLEGARDE SUR VALSERINE	626	0	En attente services de l'Etat
CHATILLON EN MICHAILLE	41	0	En attente services de l'Etat
Total		0	En attente services de l'Etat

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est en attente (0% en 2023) vis-à-vis de la réglementation nationale.

3.6 - Conformité de la performance des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs des 11 STEU de capacité > 200 EH sont les suivants :

Conformité performance step > 200 EH	Charge entrante Kg DBO/j	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
BELLEGARDE SUR VALSERINE	626	24	23	100	96.2
CHATILLON EN MICHAILLE	41	12	10	100	50
BILLIAT	40	1	1	100	100
CHAMPFROMIER	36	1	1	100	100
CHANAY Chef Lieu	32	2	2	100	100
INJOUX GENISSIAT Génissiat	29	1	0	0	100
INJOUX GENISSIAT Injoux	24	1	1	100	100
VILLES	24	1	1	100	100
MONTANGES	18	1	0	0	/
ST GERMAIN DE JOUX	18	/	/	/	100
GIRON	9	1	1	100	100
Bilan global				92.8 %	93.3 %

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des stations d'épuration est de **92.8%** (93.3 en 2023).

3.7 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

	Quantité produite TMS	Quantité évacuée TMS	Filière de valorisation mise en œuvre	% évacué selon filière conforme
Bellegarde	227	200	Compostage	100%
Chatillon	55.5	12.8	Compostage	100%
Champfromier	Non estimable	37.6	Compostage	100%
Chanay	13.4	0	Valorisation agricole locale	/
Billiat	Non estimable	1.05	Evacuation vers la step de Groissiat disposant d'une filière conforme	100%
Giron	Non estimable	1.12	Evacuation vers la step de Groissiat disposant d'une filière conforme	100 %
Saint Germain de Joux	Non estimable	7.9	Evacuation vers la step de Groissiat disposant d'une filière conforme	100 %
Total	339.6	200.9		100 %

3.8 – Taux de renouvellement des réseaux

Le tableau de renouvellement des réseaux est le suivant, sur les 5 dernières années :

Année	Travaux de renouvellement	ml concernés
2020	Bellegarde (Rue St Vincent de Paul)	400 ml
2021	?	200 ml
2022	Ochiaz : Rue du Retord	46 ml
2023	Bellegarde : Rue L Armand	60 ml
2024	Champfromier : rue du Clos Bellegarde : rue de l'Industrie	80 ml 120 ml
Total sur 5 ans		906 ml
Moyenne annuelle		181 ml
Taux moyen annuel de renouvellement		0,10 %

Soit un taux annuel de renouvellement moyen sur les 5 dernières années de 0.10 %

3.9- Branchements

37 branchements ont été contrôlés avec un taux de conformité de 84 %.

3.10 - Entretien du réseau

8.1 km de réseau ont été curé en préventif soit 4.5 % du linéaire total.

➤ **Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 7 par 100 km de réseau (12 en 2023).

3.11 - Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations règlementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 9.5 pour 1000 abonnés (10.5 en 2023).

4 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 – Montants financiers

Les montants financiers engagés en 2024 sont les suivants en regard des différents travaux réalisés :

Programmes de travaux réalisés ou en cours de réalisation	Date de réalisation	Montant payé en 2024 € HT	Montant restant à payer € HT	Montant total engagé € HT
Etudes préalables aux travaux -Station d'épuration de Bellegarde - Liaison Injoux-Billiat	2023-2025	88 963 €	83 936 €	120 603 €
Valserhône : suppression rejet direct et mise en séparatif rue de l'Industrie	2024	/	65 000 €	65 000 €
Chatillon : Création d'un exutoire eaux pluviales au lieudit PICOLY	2023 -2026	13 835€	283 822	297 657 €
Champfromier : renouvellement réseau rue du Clos	2024	/€	29 765 €	29 765 €
Valserhône : Suppression du poste de refoulement du Crozet et raccordement gravitaire	2024	€	39 015 €	39 015 €
Solde travaux station d'épuration de Chatillon	2024	5 785 €	/	5 785 €
Travaux divers de réparation / amélioration	2024	16 742 €	/	16 742 €
Total		125 325 €	501 538 €	626 863 €

➤ Création d'un exutoire eaux pluviales au lieudit PICOLY

Ces travaux visent à supprimer les désordres des riverains (remontée d'eaux usées sur la voie publique et dans les branchements privés) et à disposer d'un exutoire d'eaux pluviales pour limiter les déversements au milieu naturel, soulager la STEP de Châtillon et permettre dans le futur d'autres travaux de mise en séparatif.

➤ Convention urbanisme / assainissement avec les services de l'Etat

Suite à une demande des services de l'Etat, menaçant de bloquer l'urbanisation sur le territoire face à la non-conformité des systèmes d'assainissement, une convention a été établie pour assurer le développement du territoire en cohérence avec la conformité de l'assainissement.

Un premier travail a permis de suspendre plusieurs zones visées par des projets d'urbanisme mais dont les rejets s'effectuaient dans des ouvrages défectueux.

Ensuite, le « protocole d'urbanisation du territoire en lien avec la conformité des systèmes d'assainissement », signé en 09/2023, permet de construire de manière modérée. Certains projets sur la commune de Valserhône sont gelés tant que la nouvelle station d'épuration ne sera pas mise en service.

L'engagement de la collectivité auprès des services de l'Etat a été formalisé par une « convention pluriannuelle de suivi du programme de travaux de mise en conformité de l'assainissement et d'adaptation de l'urbanisation à ce programme ». L'engagement principal est celui de la réalisation du nouvel ouvrage de traitement des eaux usées de Bellegarde avec une mise en service en 2030.

Une réunion de suivi a eu lieu à la Sous-préfecture de Nantua (11/06/2024) pour présenter la stratégie d'intervention de la Communauté de communes et l'avancement des dossiers :

- Présentation d'un programme pluriannuel de travaux, adapté aux enjeux du territoire.
- Actualisation de l'étude de faisabilité de la STEP de Bellegarde en intégrant un raccordement éventuel de Chatillon.
- Validation du traitement des effluents d'INJOUX et de BILLIAT sur la future station de Génissiat plutôt que sur celle de Bellegarde.
- Suivi hebdomadaire des déversoirs d'orage de Chatillon, de septembre 2024 jusqu'en avril 2025

4.2 – Amortissements

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de **692 115 €**.

4.3 - Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle.

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	10 164 551	9 430 818 €
Epargne brute annuelle en €	1 886 442	982 159 €
Durée d'extinction de la dette en années	5.4	9.6

4.4 - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024 € TTC
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/24	90 316 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	2 777 442 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	3.25 %

4.5 – Abandon de créances

Les abandons de créances à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante s'élèvent à **4 412 € en 2024**.

4.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Le programme pluriannuel d'investissement de la Communauté de communes Terre Valserhône s'élève à 52 millions d'euros sur 20 ans.

Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)	Montants prévisionnels en k€	Planning prévisionnel
Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement des systèmes de Bellegarde et Chatillon	450 k€	2024-2026
Réhabilitation des réseaux d'INJOUX et BILLIAT	800 K€	2025-2027
Nouvelle step de GENISSIAT	2 500 K€	2026-2027
Raccordement d'INJOUX et BILLIAT sur la step de Génissiat	1 700 K€	2027
Réhabilitation des réseaux de Bellegarde	3 750 k€	2024-2032
Nouvelle step à Bellegarde	22 000 k€	2025-2030
Réhabilitation des réseaux de Chatillon	1 800 k€	2027-2033
Nouvelle step à Chatillon ou transit sur step de Bellegarde	4 000 k€	2031-2032
Sous total systèmes mis en demeure	37 000 k€	
Travaux réseaux et station du territoire	15 000 k€ /an	2024-2045
Total PPI	52 000 K€	2024-2045

Pour 2025, le programme d'investissement s'élève à 1 705 000 €.

Programme 2025	Description des investissements	Dépenses 2025 € HT
Etudes d'assainissement	SDA Bellegarde-Chatillon (450k€) SDA Saint Germain de Joux (40k€) SDA Billiat -Injoux Génissiat (40k€) Autres (20k€)	555 000 €
Maitrise d'oeuvre et petits travaux	Réparations diverses (30k€) Dégrilleur automatique PR L Armand (30k€) Dévoisement de conduites Champfromier (80k€) Chemisage de réseau (160k€) Autres (20k€)	300 000 €
Maitrise d'oeuvre et grands travaux sur les ouvrages	Mise en séparatif réseaux de Bellegarde (600k€) Travaux réseaux Billiat-Injoux Génissiat (100k€) Travaux Picoly lot 2 (50k€) Autres travaux (100 k€)	850 000 €
Total		1 705 000 €

5 -TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs		
	Nombre d'abonnés	11 810	11 767
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 840	20 930
	Nombre d'habitant / abonné domestique	1.77	1.78
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels	3	3
	Linéaire de réseau de collecte (km)	178.5	178.6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2.50	2,61
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	83%	83%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81/120	81/120
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	0 %	Attente services Etat
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	94 %	Attente services Etat
P254.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	93.3 %	92.8 %
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0.24%	0.10 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P 258.1	Taux de réclamations	10.5 / 1000	9.5 / 1000
	Indicateurs financiers		
	Montants des investissements engagés	754 661 €	626 863 €
P 256.2	Durée d'extinction de la dette	5.4 ans	9.6 ans
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année n-1	/	3.25 %
P 207.0	Montant des abandons de créances	616 €	4 412 €